



e-SIN, le télésignalement des infections nosocomiales

■ **Dr Claude Bernet**

Responsable du signalement, CCLIN Sud-Est claude.bernet@chu-lyon.fr

Depuis 2008, l'InVS développe un outil web **e-SIN** pour la déclaration en ligne des infections nosocomiales, en collaboration avec les différents partenaires impliqués dans le dispositif (incluant des représentants des établissements de santé).

La période de développement de l'outil est achevée, celle de tests est en cours, précédant la phase de déploiement qui aura lieu à partir de septembre 2011. A ce titre, les responsables de vos établissements de santé ont été sollicités par un courrier datant de mars 2011, cosigné par la DGOS et l'InVS pour communiquer les **coordonnées mails du praticien hygiéniste et du responsable signalement** (ainsi que leurs éventuels suppléants). Ainsi, l'InVS constituera un **annuaire des utilisateurs** de l'application e-SIN.

Ce nouvel outil qui permettra la **saisie en ligne** se veut simple et intuitif. Les modalités d'envoi aux acteurs concernés se résument à un clic.

Le circuit actuel n'est pas modifié : l'externalisation d'un signalement rendra celui-ci immédiatement disponible à la lecture pour l'ARS et le CCLin ; l'Arlin et l'InVS n'ayant accès à la fiche que dans un second temps (après lecture respective par CCLin et ARS). Cette application, e-SIN favorisera le **partage d'informations**. Chacun des acteurs du circuit disposera d'un niveau d'information identique et instantané. L'application a fait l'objet d'un accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et a reçu un avis favorable (récépissé de déclaration CNIL n° 141 6839 du juin 2010).

Cet outil propose de **nouvelles fonctionnalités** dans la gestion des signalements :

- un **indicateur de niveau d'action** à renseigner, dès l'émission pour l'établissement, et avant la clôture pour tous les autres acteurs,
- un **indicateur de clôture individuelle** puis globale lorsque tous les acteurs ont clôturé (la fiche reste accessible mais plus aucune modification n'est possible),
- la **recherche de ses fiches** (en fonction des droits dont dispose l'utilisateur, ce dernier fait une requête lui permettant d'accéder au détail de ses fiches),
- la **recherche de situation similaire** (interrogation de l'ensemble de la base de données à partir d'une recherche spécifiant une période, un site infectieux, une spécialité, un micro-organisme). Le résultat se lira sous forme de tableau ou de carte (données agrégées ne permettant pas d'identifier un établissement),
- édition de **rapport automatisé** (données locales, régionales ou nationales, accessibles uniquement sous forme agrégée),
- mise à disposition de **l'annuaire utilisateurs**,

- mise à disposition des **Actualités** (propres à l'application particulier et au signalement, en général).

Actuellement, des établissements de huit régions volontaires (dont Rhône-Alpes et la Réunion) sont en cours de **tests jusqu'à la fin juin**. Sept établissements de notre inter-région ont pu se connecter à l'application et s'appliquent à effectuer plusieurs tests permettant de déceler un certain nombre d'anomalies à corriger ou d'améliorations à apporter. Cette phase est essentielle car elle doit a minima s'assurer de l'aptitude de l'application à fonctionner. Des signalements fictifs sont utilisés.

A partir de septembre 2011, débutera la phase de production avec un déploiement national qui s'organisera par inter-région et devrait se terminer en décembre. Il s'agira dès lors que les utilisateurs disposeront de leur **certificat, login et mot de passe**, de réaliser tout signalement à partir de l'application. Ceci suppose que lors de cette période "charnière", des fiches de signalement papier et des fiches dématérialisées seront reçues.

Aussi, pour vous accompagner à la prise en main de ce nouvel outil, une **campagne de communication** est en cours (démonstration de l'outil lors de Congrès, journées régionales), lettre d'informations, guide du signalement (à venir), mise en place d'une assistance...

En janvier 2012, tout signalement externe d'infection nosocomiale sera à saisir à partir de l'application e-SIN.

Ces nouvelles modalités de gestion du signalement **impliqueront** une conduite du changement. A terme, une plus grande transparence du circuit associée à une simplicité d'utilisation de l'outil devraient favoriser une meilleure adhésion des professionnels de santé concernés.

e-SIN est un "galop" d'essai pour d'autres systèmes de déclaration ou de surveillance, et nous comptons sur vous pour sa bonne mise en œuvre. ■

